Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID: 019-241927201-20250317-DP250317_N48-AU



Décision n° 48 portant acceptation d'une offre de collecte et de démantèlement des bacs emballage 4 roues sur 17 communes

Le Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, portant délégation d'attributions au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que dans le cadre du nouveau schéma de collecte et de valorisation des déchets, la mise en place des points d'apports volontaires nécessite le retrait progressif des bacs emballage 4 roues,

Considérant que dans un premier temps environ 650 à 700 bacs 4 roues, sur 17 communes, seront collectés et démantelés,

Considérant l'offre de la SAS REVIPLAST,

<u>Décide</u>

- D'accepter l'offre de la SAS REVIPLAST domiciliée 3 rue Jean Mermoz 87270 COUZEIX, d'un montant forfaitaire de collecte et de démantèlement d'environ 650 à 700 bacs 4 roues de 28 600.00 € HT soit 34 320.00 €;
- 2. Le rachat matières des bacs est de 145 € la tonne à ce jour et sera actualisé au moment de la prestation ;
- 3. La dépense en résultant sera imputée sur le budget principal 2025 chapitre 011.

Fait à Tulle, le 17 mars 2025

Le Président,

Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle agalo

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr